



**ARRETE MUNICIPAL N°2026/78 portant empiètement sur la chaussée –
Travaux de toiture au 1, route de la Font Blanche**

Le Maire de la commune de CHAMBERET

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 13 mai 2026 de l'entreprise FOUSSAT, domicilié 29 rue du Versant 19270
USSAC.

CONSIDÉRANT que les travaux de finition de toiture (évacuation eau de pluie) auront lieu le
mardi 19 mai 2026,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger
les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de finition de toiture (évacuation d'eau de pluie), un empiètement sur
chaussée avec chaussée réduite sera effectué sur les voies communales 19, route de la Font
Blanche à Chamberet, à hauteur du n°1.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux
sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en
place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Chamberet, le 13 mai 2026

L'adjoint au maire,

Gérard TAVERT

